



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Azerat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 19 mai 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Bertrand CAGNIART, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE, LAGORSE Jean-Michel représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE.

Excusés : Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Approbation de la modification des statuts du SMBVVD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.52115

Vu la délibération n°2025-03-16 -du SMBVVD relative à la modification des statuts du SMBVVD,

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_048-DE
Reçu le 28/05/2025

Monsieur Stéphane ROUDIER expose aux membres du conseil communautaire les propositions de modifications suivantes :

-Modification de l'article 5 relatif au siège social transféré du « 3 ave de Lascaux » à 52 route d'Auriac sur la commune de Montignac-Lascaux.

Vu la proposition du bureau communautaire du 19 mai 2025,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Stéphane ROUDIER, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

▪ **D'ACCEPTER** la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte du SMBVVD, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/05/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_048-DE
Reçu le 28/05/2025